

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION 1881-1882.

Projet de Loi allouant des crédits pour l'exécution de travaux d'utilité publique.

(Voir les N^{os} 176, 218 et 234, session 1881-1882, de la Chambre des
Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits spéciaux à concurrence de la somme de soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille francs sont ouverts au Gouvernement pour la continuation ou l'achèvement de travaux décrétés et pour le paiement des dépenses extraordinaires énumérées ci-après :

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1^o ROUTES ET PONTS.

§ 1^{er}. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'Etat ou de compagnies et aux canaux. Construction, redressement et amélioration de routes. Construction et reconstruction de ponts ; subsides. Rachat de ponts concédés. fr. 2,200,000

2^o BATIMENTS CIVILS.

§ 2. Hôtel du gouvernement provincial à Bruges. Reconstruction des bâtiments incendiés. Agrandissement ; construction de locaux pour le service des ponts et chaussées.	100,000
§ 3. Construction d'un nouvel hôtel pour le gouvernement provincial à Hasselt et agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Mons	200,000
§ 4. Prison cellulaire de Saint-Gilles, lez-Bruxelles	1,400,000
§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	1,000,000
§ 6. Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	400,000
§ 7. Écoles normales primaires et sections primaires existantes ; construction et amélioration de locaux.	1,256,000

§ 8. Palais des anciens Princes-Évêques de Liège; continuation des travaux d'appropriation et de restauration	75,000
§ 9. Conservatoire royal de musique, à Liège.	300,000
§ 10. Conservatoire royal de musique, à Bruxelles	45,000
§ 11. Palais des Beaux-Arts; travaux de parachèvement	125,000
§ 12. Continuation du monument érigé à l'ancien champ de manœuvres à Bruxelles	200,000

3° TRAVAUX HYDRAULIQUES.

§ 13. Canaux de Liège à Anvers. Expropriations et travaux.	150,000
§ 14. Sambre canalisée. Expropriations et travaux	125,000
§ 15. Escaut. Dragages. Travaux d'améliorations. Expropriations	500,000
§ 16. Anvers. Installations maritimes. Travaux et expropriations nécessaires pour la reconstruction et l'élargissement des quais de l'Escaut	10,000,000
§ 17. Canal de Gand à Terneuzen. Travaux et expropriations sur les territoires belges et néerlandais	1,000,000
§ 18. Rupel. Expropriations et travaux	150,000
§ 19. Yser. Travaux d'amélioration et expropriations.	100,000
§ 20. Etablissement de maréographes sur l'Escaut maritime et ses affluents	40,000
§ 21. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	40,000
§ 22. Travaux d'endiguement du Zwyn	1,000

4° CHEMIN DE FER EN EXPLOITATION.

§ 23. Voies et travaux. Consolidation des voies. Signaux et appareils de sécurité. Travaux divers	13,000,000
§ 24. Traction et matériel. Matériel de traction et de transport, pièces de rechange, etc.	26,749,000
§ 25. Approvisionnement de matériaux pour la réfection des voies	2,000,000

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

§ 26. Hôtel du gouvernement provincial à Namur. Mobilier à compléter et à renouveler	30,000
§ 27. Travaux de voirie vicinale.	3,100,000

ART. 2.

Les crédits énumérés à l'article précédent, ainsi qu'un crédit de 200,000 francs qui est ouvert au Département des Finances (dette publique) pour frais de confection et d'émission de titres de la dette publique, seront couverts au moyen d'un emprunt. Ils pourront l'être provisoirement par des bons du Trésor, dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Bruxelles, le 12 mai 1882.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) J. DESCAMPS.*

*Les Secrétaires,
(Signé) PETY DE THOZÉE,
LÉON D'ANDRIMONT.*